ment emménagé pour une exposition artistique. Il s'y trouve une superbe salle éclairée du haut, qui permettra, grâce à son étendue et à sa magnifique disposition, d'y placer très bien tous les tableaux.

Le chiffre des œuvres vendues, l'année dernière, a atteint quarante mille francs; il s'est placé sept mille billets de tombola. On peut donc espérer qu'avec la nouvelle installation et l'expérience acquise, ce résultat, déjà très satisfaisant, sera largement dépassé cette année.

Chronique du bien. — Mme Catherine Toulemonde, veuve Meurisse, a fait un legs de 500 fr. au bureau de bienfaisance, et de 500 fr. au bureau des Petites-Sœurs des pauvres.

Le drapeau du bataillon scolaire. — La municipalité avait déjà demandé, l'an dernier, un drapeau pour le bataillon scolaire de Roubaix. Aucune suite n'ayant été donnée à cette demande par le gouvernement, M. le maire l'a renouvelée, par une lettre en date du 24 juin 1885.

Cette fois, la réponse ne s'est pas fait attendre. Samedi, M. Julien Lagache recevait la lettre suivante :

« Monsieur le maire,

» Monsieur le ministre de l'instruction publique » m'informe qu'il vient d'accorder un drapeau au » bataillon scolaire de Roubaix et que la remise » devra en être faite le 14 juillet.

» Je m'empresse de vous faire part de cette dé- » cision.

» Agréez, etc.

» Pour le préfet du Nord,
» *Le secrétaire-général délégué*,
» POIRSON. »

Nous apprenons qu'une demande vient d'être adressée aux autorités compétentes par M. le maire de Roubaix, pour que M. Georges Pennel, lieutenant-ingénieur des sapeurs-pompiers, soit admis à faire ses vingt-huit jours au corps des pompiers de Paris. M. Pennel pourrait ainsi en étudier l'organisation, et faire profiter très utilement du résultat de ses observations le bataillon de Roubaix.

Tramways de Roubaix-Tourcoing. — Sur la proposition de M. le syndic de la faillite des tramways de Roubaix-Tourcoing, il a été décidé que l'heure uniforme adoptée pour le service des *cars* de Roubaix-Tourcoing et Lannoy s'était l'heure du chemin de fer du Nord avec une avance de dix minutes.

Les « **Mélomanes Roubaisiens** » se rendront le 12 juillet au grand festival de Malines. Les membres protecteurs et honoraires ou les anciens membres exécutants qui voudraient y participer, sont priés d'envoyer leur adhésion pour le 9 juillet (dernier délai), au siège de la société, rue Pellart, *au Bon Coin*.

Le prix, aller et retour, est de cinq francs et les cachets sont valables pour deux jours, si on le désire.

Nous souhaitons bonne chance et brillant succès aux *Mélomanes Roubaisiens*.

Concerts publics. — Voici le programme des auditions musicales qui seront données par la société chorale l'*Avenir* le dimanche 5 juillet, à 5 heures du soir, au jardin de Barbieux, et le jeudi 9 juillet, à 9 heures du soir, au kiosque de la place Chevreul :

1° La *Cour des Miracles*, de Léo Delibes. — 2° *En Mer*, de Saintis.

La famille Delbergue, rue Larochefoucauld (au Raverdi) nous prie de déclarer qu'elle n'a rien de commun avec la nommée Clémence Delbergue, dont nous annoncions hier l'arrestation.

Ventes publiques. — Nous rappelons que les prochaines enchères de laines, blousses et déchets, auront lieu les 9 et 10 juillet prochain à la Bourse de Roubaix.

50,000 kilos environ de blousses de diverses provenances seront vendues au taux de 10 0/0, le 9 juillet, par le ministère de M. Edouard Dechenaux, courtier, en même temps que 30,000 kilos environ *blousses diverses, Hollande, Devonshire, Lincoln*, blousses poils de chameaux, etc.; 90,000 kilos mèches et déchets divers, jutes, fils peignés, etc.; 50,000 kilos laines lavées diverses, écarts triages, Hollande, etc.; 37 balles suint de Montévidéo. ; 30/40,000 kilos peignés divers et Cachemyr, au poids trouvé.

Le lendemain M. Auguste Deffrennes mettra en vente, pour compte de divers détenteurs, un choix très important et très varié de diverses blousses Australie et Buenos-Ayres, blousses blanches, Kent, Hollande, croisés, France, etc., etc., au conditionnement de 10 0/0, au poids de peignage et au poids trouvé.

Il y aura une quantité importante de déchets de fabrique, filature et peignage fins ou communs, laines filées, laines peignées, lavées et suint.

Prix du pain pour servir de règle aux boulangers. — Pain de ménage, composé de deux tiers de blé blanc et un tiers de blé roux ou maœux. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 28 c. — Pain de deuxième qualité. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 30 c 05. — Pain blanc, composé comme le précédent, avec extraction de 25 p. 100 de son, remplacé par la même quantité de fleur. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 33 c. — Pain de fleur (dit pain français), composé de fleur première qualité. Le pain de 125 grammes est taxé, à 4 375. Les deux pains, à 8.75. Les quatre pains, à 17.50. — Les huit pains, à 35.

Fait à l'hôtel de la Mairie de Roubaix, le 6 juillet 1885.

Le maire de Roubaix,
A. FAIDHERBE, adjoint.

Pèlerinage de Dunkerque. — Lundi 6 juillet, un train spécial partira de Roubaix, à 6 h. 10, et arrivera à Dunkerque à 8 h. du matin.

Le train de retour quittera Dunkerque à 6 h. 25 du soir, pour arriver à Roubaix à 9 h. 15.

Pour obtenir des cachets de pèlerinage, s'adresser à M. l'abbé Mormentyn, vicaire de la paroisse Saint-Martin.

VILLE DE ROUBAIX

DIMANCHE 5 JUILLET 1885

GRANDE FÊTE DE BIENFAISANCE

AU PROFIT DES ÉCOLES LIBRES

dans les jardins de M. Pierre Catteau

Vente de Charité

FOIRE AUX PLAISIRS

CONCERTS

par la *Concordia* et la *Fanfare Delattre*

ILLUMINATIONS ET FEU D'ARTIFICE

Les portes seront ouvertes à partir de 3 heures.

Le prix d'entrée sera de 3 fr. de 3 heures à 5 heures. A partir de 6 heures, le prix d'entrée sera de 5 francs ; le supplément de 2 fr. sera perçu au contrôle.

Les enfants au-dessous de dix ans paieront demi-place. — Avis important : le nombre des entrées étant nécessairement limité, il ne sera délivré de cartes à la porte que jusqu'à concurrence du nombre de places encore disponibles. Dès que ce nombre sera atteint, les guichets seront fermés.

En cas de mauvais temps la fête sera remise à huitaine.

LUNDI 6 JUILLET A 4 HEURES

CONTINUATION de la FÊTE

Prix d'entrée : 2 francs

Concerts, Illuminations et Feux d'artifice

NOTA. — Des cartes d'entrée sont, dès à présent, tenues à la disposition des personnes qui en désireraient chez M. Ruffelet, rue Derégnaucourt, 5.

TOURCOING

Conseil municipal. — La séance, très longue (elle a commencé à neuf heures pour ne finir qu'à onze heures), a présenté peu d'intérêt. On s'attendait à des discussions assez vives au sujet de la fête du 14 Juillet, mais tout s'est passé avec un calme parfait.

Une entente avait eu lieu avant la séance entre tous les conseillers, et il a été décidé que la célébration de la fête du 14 Juillet n'était pas incompatible avec le deuil actuel, mais la commission de sept membres chargée de son organisation est priée de s'inspirer de la réserve que comporte ce deuil.

A propos de la catastrophe, un crédit de 5,000 fr., destiné à couvrir les frais des funérailles et des premiers secours, a été voté, ainsi qu'une autre somme de 5,000 fr., qui sera versée entre les mains du trésorier du comité chargé de recueillir et de répartir les diverses offrandes.

La séance a été remplie par diverses communications du maire, par un rapport hérissé de chiffres de M. Dehaene, qui a trait à la réception des travaux des Halles centrales et par deux autres rapports de M. Dron sur la création d'une école professionnelle et sur l'établissement des études du soir dans les écoles primaires.

Les discussions de ces rapports ont été, du reste, renvoyées à des époques ultérieures.

En somme, séance des plus calmes sans incidents bien marquants.

Nous apprenons la mort de M. François Piercy, commissaire de police du 2e arrondissement. Depuis quelque temps déjà, la maladie empêchait M. Piercy de remplir ses fonctions. Notre *honorable commissaire s'est éteint ce matin*, à l'âge de 65 ans ; il avait reçu les secours de la religion.

Ses funérailles auront lieu, mardi matin, à dix heures et demie, en l'église St-Christophe.

Encore un mauvais garnement qui fait le désespoir de sa mère : Paul-Emile Vandalle n'a que quinze ans, et déjà il découche fréquemment et gaspille son salaire en orgies. Sa pauvre mère est forcée de demander l'intervention de la police.

Contravention a été dressée contre Julie Vandaele, veuve Pauwels, pour violences légères exercées contre un cabaretier de la rue de Gand. M. Auguste Wallays. Voilà une dame peu galante !

Mouvement des Halles. — Arrivages du 4 juillet :

Cerises, 325 kilog. — Abricots 35 kilog. — Raisins, 10 kilog. — Melons, 10. — Poulets, 10.

LILLE

La catastrophe de l'ascenseur. — Nous rappelions, dans notre numéro du 1er juin, la terrible catastrophe de l'ascenseur, et nous nous étonnions que le tribunal correctionnel n'avait pas encore été saisi de cette affaire.

On nous avait dit que le parquet, devant les conclusions des experts, ne savait sur quel argument baser son réquisitoire, et qu'une nouvelle enquête allait être ordonnée. Nous ne savons si cette nouvelle enquête aura lieu.

Nous pouvons toutefois mettre sous les yeux de nos lecteurs les conclusions de l'expertise faite par MM. Cornu et Lams, ingénieurs civils et M. Dubuisson, architecte.

Ces experts ont conclu que l'accident arrivé à l'ascenseur le dimanche 1er juin 1884 était dû :

« 1° Au trop grand nombre de personnes qui » avaient pris place dans la cabine lors de la des- » cente :

» 2° A la mauvaise construction des poulies des » câbles ;

» 3° A ce fait, que les freins de sûreté ne pou- » vaient fonctionner efficacement que si la cage » devenait complètement libre des deux côtés à la » *fois*. »

Morts vivants. — Nous avons annoncé l'arrestation de Vandenbusche, Gadenne, Castelain et Amélie Leduc pour escroquerie et fabrication de faux titres de pensions. Cette affaire a une certaine importance et conduira les prévenus à la cour d'assises. Voici les faits : Vandenbusche est un ancien sous-officier de l'armée hollandaise, décoré de l'ordre de mérite de Hollande, pensionné pour ses campagnes dans les Indes néerlandaises.

Plusieurs de ses compagnons d'armes étant disparus, Vandenbusche s'entendit avec trois camarades. Ceux-ci prirent les noms de pensionnés disparus, et touchèrent leurs pensions au consulat de Hollande. Le consul, recevant un certificat de vie signé des maires, n'eut jamais soupçon de la fraude. C'est la police de sûreté, toujours soupçonneuse, qui a éventé la mèche. Elle était très étonnée que des individus, ouvriers des champs, pussent, à certaines époques fixes, faire des ripailles aussi corsées. Elle s'enquit, trouva la raison et arrêta Vandenbusche, Gadenne, Castelain et la femme Amélie Leduc, maîtresse de Vandenbusche. Quant au quatrième associé, c'est un nommé Stanislas Delobel, actuellement en prison sous l'inculpation d'escroquerie.

Le libellé des actes de naissances. — On s'occupe actuellement, au ministère de la justice, de l'élaboration d'une loi qui obligerait les maires insérer, dans les actes de naissance, les lieux de naissance et la nationalité des père et mère de l'enfant.

Par suite de l'insuffisance de la formule en usage pour la rédaction des actes de naissance, ces actes ne fournissent actuellement pas les renseignements nécessaires aux recherches généalogiques.

Ils portent bien les nom, prénoms et domicile des père et mère de l'enfant déclaré, et contiennent même des mentions à peu près inutiles, telles que celles de leur âge et de leur profession, mais ils n'indiquent pas leurs lieux de naissance, dont la notion pourrait seule permettre de constituer la généalogie des familles.

C'est cette lacune qui présente de graves inconvénients au point de vue des études historiques et au point de vue de l'intérêt privé, qu'il s'agit de combler en France comme elle l'a été en Suisse.

Il est également question d'exiger que la déclaration de nationalité des père et mère soit faite en même temps que la déclaration de naissance. Ce serait un excellent élément pour les travaux de statistique.

Une seule objection a été faite par quelques membres de la commission chargés d'examiner cette intéressante question : l'addition de nouvelles formalités à celles déjà si nombreuses et si minutieuses qui sont prescrites.

Il est donc à peu près certain que très prochainement les officiers de l'état-civil recevront des instructions dans ce sens.

La liste du jury. — M. le préfet du Nord transmet aux sous-préfets, maires et juges-de-paix du département son arrêté du 3 juillet, relatif à la répartition, entre les cantons et les arrondissements du département, des *six cents jurés* que devra comprendre la liste générale du jury de 1886.

Les commissions cantonales doivent se réunir en août, pour former la liste préparatoire.

Le public peut prendre connaissance de cette liste au greffe de la Justice-de-Paix.

Chronique judiciaire. — La cour d'appel de Gand a prononcé, mercredi matin, dans l'affaire des curateurs de la faillite des Eaux de Gand, contre M. Degoix, de Lille. La cour déboute M. Degoix de tous ses moyens et décide : 1° qu'il n'a aucun droit à la *propriété de la canalisation*; 2° *qu'on ne saurait* maintenir le droit qui lui avait été concédé pour le placement exclusif, durant dix ans, de tous les branchements et raccords nécessités pour cette canalisation.

Instruction publique. — M. le préfet du Nord a décidé que les vacances, dans les écoles primaires publiques et dans les écoles maternelles, commenceront le samedi 8 août, après la classe du soir, et se termineront le mercredi 16 septembre, au matin.

Téléphones. — Des expériences téléphoniques ont été faites cette semaine entre Cambrai et Lille avec l'électrophone L. Mauhe ; elles ont complètement réussi.

La collection Bieswal. — On se rappelle que le mois dernier, une vente d'objets d'art très riches et de tableaux de maîtres avait lieu à Bailleul, par suite du décès de M. Bieswal.

M. Bieswal était aussi un bibliophile très distingué. Sa collection de livres anciens et modernes et de manuscrits est une des plus remarquables du Nord, par la variété et la valeur des ouvrages, qui, la plupart, proviennent des bibliothèques les plus célèbres. Les volumes sont au nombre de 2,359; ils seront mis en vente le lundi 20 juillet et les jours suivants.

Une série très importante de gravures anciennes et modernes, de cuivres très curieux sera vendue après les livres. Tous les amateurs se donneront rendez-vous à cette superbe vente, dont nous donnerons le détail.

Société des Sciences. — M. Doniol, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées à Lille, a été élu hier membre de la Société des sciences.

La loi sur les syndicats professionnels. — La chambre criminelle de la cour de cassation, présidée par M. Ronjat, président, vient de décider, au rapport de M. le conseiller Poulet, et contrairement aux conclusions de M. l'avocat général Rousellier, que les seuls syndicats professionnels autorisés et reconnus par la loi du 21 mars 1884, sont ceux qui ont pour objet l'étude et la défense d'intérêts économiques, industriels, commerciaux ou agricoles, et que cette loi a, par suite, exclu les syndicats professionnels médicaux.

NOS ANNONCES INDUSTRIELLES

Depuis longtemps, on demandait au JOURNAL DE ROUBAIX *de publier un tableau d'annonces exclusivement consacré à la vente ou à l'achat de machines et de matières premières d'occasion.*

Nous avons inauguré, depuis le commencement du mois de juin, à notre quatrième page, ce nouveau système de publicité.

Beaucoup d'industriels et de négociants ont, dans leurs magasins ou dans leurs ateliers, des machines, des outils, des ustensiles, des matières premières sans emploi. Ils désireraient les vendre, mais ils n'ont guère le temps ni la volonté d'aller chercher l'acheteur ; ils reculent souvent devant les frais d'annonces, et ce matériel et ces matières premières restent sans emploi.

Il en est de même, quand les industriels et les négociants désirent acheter, d'occasion, une machine ou une sorte quelconque de matières.

LE BUREAU DES ANNONCES INDUSTRIELLES *du* JOURNAL DE ROUBAIX *se charge, maintenant, de faire* GRATUITEMENT *la publicité nécessaire dans le* JOURNAL DE ROUBAIX, *et quand cela sera utile, dans les autres journaux du département qui dépendent de notre Société. Des numéros sont envoyés dans toutes les villes de fabrique.*

Ces annonces paraissent dans un cadre spécial. Au besoin, notre bureau des annonces industrielles envoie, lui-même, les vendeurs ou les acheteurs aux personnes intéressées.

Et cela gratuitement, sans frais d'aucune sorte pour le client, si la vente ou l'achat n'a pas lieu.

Si l'annonce réussit, si la vente se fait, une commission est perçue par le bureau des annonces industrielles. Cette commission est généralement de 5 0/0 ; mais elle peut être réduite, pour les affaires importantes.

La publicité, faite chaque jour dans des journaux très répandus, qui passent entre toutes les mains, présente des avantages autrement considérables que celle tentée quelquefois au moyen de circulaires, distribuées à de longs intervalles et dont on ne fait pas toujours sauter la bande.

Ces explications suffisent, croyons-nous, pour donner une idée complète de notre projet.

M. Emile Nys, courtier en laines, à Roubaix, a la direction du BUREAU DES ANNONCES INDUSTRIELLES ; *il se présente, chez les industriels et négociants, qui en font la demande au* JOURNAL DE ROUBAIX.

Quand il y a des offres sérieuses d'achat ou de vente, M. Nys en donne immédiatement connaissance ou se rend lui-même chez le souscripteur de l'annonce, avec la personne qui fait l'offre.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal, n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Monsieur le directeur du *Journal de Roubaix*,

Un kiosque est établi, depuis longtemps, sur la place Sainte-Elisabeth. Les années précédentes, les habitants avaient le plaisir d'assister, le soir, à certains jours de la semaine, aux auditions musicales qui s'y donnaient; cela amenait de l'animation dans ce quartier.

Cette année, le kiosque est délaissé par les sociétés musicales et les échos d'alentour sont muets; il est là, en face l'église, comme précédemment; les intempéries des saisons l'ont mis en un état de vétusté peu agréable, et il masque inutilement le portail de l'église, dont il est très rapproché.

Je vous prie de me laisser me servir de la voie de votre journal, afin d'obtenir de l'administration municipale, pour la régularité de la place et l'accès à l'église, l'enlèvement des matériaux de ce kiosque devenu inutile, et, en faisant ainsi, elle accédera au vœu unanime des habitants du quartier.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, mes bien sincères salutations.

Un habitant du quartier.

NORD

Lesdain. — Jeudi, vers quatre heures de l'après-midi, trois individus se sont introduits par une fenêtre, dans le domicile de M. Théry, cultivateur et adjoint au maire de Lesdain.

M. Théry était absent, *sa femme était dans le* jardin.

Des trois voleurs, l'un fit le guet à la porte de la rue, l'autre garda la porte du jardin, le troisième fouilla la maison et emporta une somme de 6,000 francs, produit d'une vente de deux voitures de blé que M. Théry avait faite la veille.

Douai. — Nous avons annoncé, il y a quelque temps, que l'honorable M. Aristide Chevalier, conseiller municipal opportuniste de la ville de Douai et directeur de la succursale de la Banque de France de cette ville, allait donner sa démission de l'une et l'autre de ces fonctions. Les motifs de cette démission, d'un ordre absolument privé et qui ne nous regardent en aucune manière, ont été, à Douai, ainsi que nous l'avons déjà dit, l'objet des nombreux commentaires de tous les habitants. Cette nouvelle, reproduite par plusieurs de nos confrères, n'a été démentie ni par M. Chevalier, ni par les journaux qui ont qualité pour parler en son nom, et nous avons tout lieu de la tenir pour exacte.

Néanmoins, il faudrait, nous dit-on, apporter certain tempérament à cette information. M. Chevalier est membre de la commission du budget de la ville de Douai et rapporteur de la dite commission ; ses lumières sont, paraît-il, indispensables à notre assemblée communale, et M. le sénateur-maire, désespéré de perdre un si précieux auxiliaire, aurait fait des démarches pressantes auprès de *l'administration de la Banque et de M. Chevalier* lui-même, pour faire revenir ce dernier sur sa détermination. Les démarches de M. Merlin auraient été couronnées de succès et M. Chevalier, en témoignage de l'accueil bienveillant qu'il a reçu dans notre ville, aurait consenti à reculer son départ jusqu'après les élections législatives.

Telle est la version qui circule en ce moment à Douai et qui expliquerait, du moins dans une certaine mesure, le maintien de M. Chevalier à la tête de notre établissement financier, alors que son remplacement avait été considéré comme chose faite.

Hazebrouck. — Mgr Hasley a fait, aujourd'hui samedi, son entrée solennelle en notre ville.

Le clergé l'attendait à la descente du train de Lille, et, sur la place de la gare la musique municipale signala l'arrivée de notre éminent archevêque par les plus jolis morceaux de son répertoire. Monseigneur se rendit aussitôt chez M. Bogaert, où il revêtit ses habits épiscopaux; puis, après s'être entendu souhaiter la bienvenue par M. Degroote, maire, et le conseil municipal, le cortège se forma pour se rendre à l'église.

Sur tout le parcours, les rues étaient magnifiquement décorées ; la grande rue de l'Eglise surtout mérite des éloges ; l'hôtel-de-ville se faisait remarquer par sa décoration simple, mais de bon goût.

Une foule énorme se pressait autour du prélat pour recevoir sa bénédiction pastorale.

Dunkerque. — M. de Vasselier et les huit agronomes qui l'accompagnaient à Dunkerque, sont repartis pour Paris vendredi, par le train de 5 h. 45 m., après avoir visité les fermes et établissements agricoles de l'arrondissement de Dunkerque, pour l'attribut on de la prime d'honneur.

M. de Vasselier et sa suite ont visité les communes de Pitgam, Spycker, Steene et Armboutscappel. D'après toutes les probabilités, c'est la ferme Dentu, à Steene, qui réunira les suffrages de ces messieurs et qui obtiendra la prime d'honneur offerte par le ministère de l'Agriculture.

— La ville se prépare à faire, avec une grande solennité, le pèlerinage de Notre-Dame-des-Dunes.

La statue de la *Bonne Mère* sera exposée à la vénération des fidèles, dans l'église paroissiale de Saint-Eloi.

Un magnifique reposoir sera élevé sur le port (Esplanade du Havre), où Mgr Hasley bénira la mer.

— Nous apprenons la mort de M. Louis-Quentin Lemaire, chevalier de la Légion d'honneur, médecin en chef honoraire de l'Hospice civil et des douanes.

M. Lemaire est décédé jeudi soir, vers 7 heures. Il était âgé de 82 ans.

Le défunt a été de longues années vice-président du conseil d'hygiène et de salubrité. Il laisse d'unanimes regrets.

— L'individu dont nous avons annoncé la tentative de suicide refuse toujours de faire connaître son identité. Son état est aussi satisfaisant que possible. Il paraît atteint de la monomanie du suicide.

Valenciennes. — Le moulin de Preuvy vient de nouveau, cette nuit, d'être la proie des flammes. Le feu a commencé à deux heures du matin. Les magasins seuls ont pu être sauvés. Les pertes sont grandes. Elles étaient assurées en grande partie par des Compagnies anglaises.

Le matériel perfectionné, installé récemment, coûtait 350,000 fr. L'ensemble des pertes, matériel, marchandises, bâtiments, sont évaluées à 850.000 fr.

Arnèke. — MM. Becquaert, maire, et Permand, adjoint, ont donné leur démission, qui a été acceptée.

Des élections auront lieu le dimanche 19 juillet.

Sommaing-sur-Ecaillon. — M. Pierre Lussiez, briseur de *grès*, exploite une carrière au chemin de Monchaux. Vendredi, à 6 heures du soir, un éboulement produit par la forte pluie d'orage qui était tombée, s'est déclaré et a enseveli Lussiez sous 75 centimètres de terre. Après dix minutes de travail il était dégagé, mais déjà il était mort.

PAS-DE-CALAIS

Le mouvement électoral s'accentue déjà très vivement dans le Pas-de-Calais.

Les opportunistes se remuent beaucoup pour prouver que la situation politique intérieure et extérieure est très belle, et surtout que les finances sont très prospères.

Des conférences ont lieu dans tout le département.

Le docteur Marmottan a commencé à Arras, sans grand succès. Il se rend aujourd'hui, dimanche, à Vis-en-Artois, où sous la présidence de M. Ansart, il fera une conférence publique et gratuite *sur la situation politique et économique*.

Le dimanche suivant, 12 juillet, M. Camescasse, député, ancien préfet du Pas-de-Calais, fera à Bapaume, à 2 h. 1/2, sous la présidence de M. Démizutte, sénateur, assisté de MM. Florent-Lefebvre et Bouillez Bridou, une conférence sur : *La situation politique*.

Calais. — Le charmant yacht à vapeur, le *Saint-Joseph*, appartenant au prince de Léon, est entré au bassin à flot.

— *Torpilleurs*. — Notre port va recevoir la visite des trois torpilleurs, portant les numéros 60, 51 et 55. *Ces torpilleurs font partie de la défense* mobile de nos côtes de la subdivision de Cherbourg. Chacun de ces navires est commandé par un lieutenant de vaisseau et la flottille par un capitaine de frégate, qui arborera son pavillon sur le numéro 60; l'équipage se compose de treize hommes.

— La foire d'été, aura lieu, cette année, sur la place d'Armes, la nouvelle administration municipale ayant décidé que toutes les réjouissances de la fête du 14 Juillet, devaient avoir lieu au quartier Sud (ancien Saint-Pierre).

Boulogne. — *Des concours internationaux de* pigeons auront lieu, cette année, à Boulogne. Ils commenceront le 20 juillet, et continueront les 22, 24, 27, 29 et 31 juillet.

Ferfay. — *Les* funérailles religieuses de M. Guilbert, conseiller général, décédé à Ferfay, à l'âge de 41 ans, ont eu lieu jeudi 2 juillet.

M. le préfet, en uniforme, tenait un des coins du poêle, avec M. Ansart, *président du conseil général*, MM. Beaucourt et Jonnart, conseillers généraux. On remarquait, dans l'assistance, MM. Fanien et Labitte, membres de l'assemblée départementale.

Campagne-les-Boulonnais. — Une malheureuse jeune femme, dont le cerveau s'est trouvé subitement dérangé, a profité du sommeil de son mari, le 30 juin, pour aller se noyer avec son jeune enfant de trois mois, dans l'abreuvoir communal, situé au moins à 600 mètres de chez elle.

Il y avait quinze jours qu'elle avait éprouvé les premières atteintes de cette altération des facultés, mais on ne croyait pas qu'il fût nécessaire de la surveiller étroitement.

Saint-Omer. — Au conseil municipal, séance de mardi, sur la demande d'un conseiller, il a été décidé que les dames sont, aux yeux de la loi, autorisées comme les hommes à assister aux séances publiques.

L'établissement thermal de St-Amand

(Suite). — Voir le numéro du 4 juillet.

Il est également une maladie grave, l'ataxie locomotrice, que les Boues améliorent souvent. Dans ces cas, plusieurs saisons sont nécessaires, moins pour guérir que pour enrayer ce mal cruel.

On voit, par le simple aperçu qui précède, quel rang important Saint Amand a conquis parmi les stations balnéaires.

L'on a dit que ces Boues produisent, *en fait de* guérisons, de véritables miracles.

Sans partager cet entier optimisme, car les miracles, dans ce temps d'athéisme, sont devenus le privilège de certains sanctuaires, qui ne les accordent qu'en échange d'une foi sincère, nous ne craignons pas d'avancer que Saint-Amand a produit des cures que l'on ne trouve nulle part ailleurs. Comment s'en étonner? Ces bains sont d'une durée de plusieurs heures, et les Boues, sans cesse minéralisées par l'afflux des sources dans les cases, contiennent des éléments puissants, du fer et du soufre (fer, 14 grammes, et soufre, 2 grammes par litre), des sels nombreux, des matières résineuses et végéto-animales, etc., dont les propriétés stimulantes toniques et résolutives expliquent aisément la guérison d'affections profondes et rebelles.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 4 juillet. — Adolphe Priem, rue des Anges, cour Delcourt, 2. — Louis Tiberghien, boulevard de Strasbourg, maisons Candelier. — Oscar Decarpentrie, rue Saint-Roch, 18. — Arthur Liagre, rue Châteaubriand, maisons Jonville. — Charles Collies, rue du Marquisat, 52. — Charles Lefebvre, rue des Fossés, 76. — Louis Simoens, rue d'Alma, cour Lefebvre-Tiberghien, 12. — Pauline Duchemin, rue Sainte Thérèse, cour Bernard, 10.

DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 4 juillet. — Charles Lemaire, 21 ans, liseur et Claire Houttekettə, 18 ans, rattacheuse. — Isidore Roche, 39 ans, directeur d'usine et Maria Vanhaverbeke, 27 ans, sans profession.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 4 juillet. — Néant.

Convois funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille DELÉCLUSE-GONS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Pierre-François DELECLUSE, rentier, décédé à Wasquehal, le 2 juillet 1885, dans sa 76e année, administré des Sacrements de Notre-Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 6 courant, à 10 heures 1/2, en l'église de Wasquehal. — Les Matines seront chantées le même jour, à 3 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, près la Place, à 10 heures 1/4.

On est prié d'assister à l'Obit Solennel du Mois, qui sera célébré en ladite église, le mardi 4 août, à 10 h. 1/2.

Des pains seront distribués aux pauvres de la paroisse, le jour de l'Obit.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix, le lundi 6 juillet 1885, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Dame Rosalie VINCENT, épouse de Monsieur Jean-Baptiste BAYART, décédée à Roubaix, le 3 juillet 1884, dans sa 61e année, administrée des Sacrements de Notre-Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de fairepart, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire, sera célébré, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 6 juillet 1885, à huit heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph EDFRENNES, décédé à Roubaix, le 2 juillet 1884, dans sa 21e année, administré des Sacrements de Notre-Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 7 juillet 1885, à dix heures, pour le repos de l'âme de Monsieur François-Joseph CHIEUS, veuf de Dame Léocadie-Hyacinthe DESOBRIE, décédé à Roubaix, le 10 juin 1884, dans sa 60e année, administré des Sacrements de Notre-Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix, le mercredi 8 juillet 1884, à dix heures, pour le repos de l'âme de Dame Hubertine-Hermance-Henriette DAMIENS-D'HEBECOURT, veuve de Monsieur Désiré SURBAYROLES, décédée subitement à Roubaix, le 5 juillet 1884, dans sa 83e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), dans le *Petit Journal de Roubaix*.

Ville de Verviers. — Conditionnement public des matières textiles. **Consignations.** — Magasinage des marchandises.

FAITS DIVERS

Un enfant brûlé vif. — Un terrible accident est arrivé hier matin, rue des Thermopyles, à Paris.

A cette adresse demeurait, chez sa grand'mère, qui est blanchisseuse, un jeune enfant de huit ans, nommé Charles L... Profitant de l'absence de son aïeule, l'enfant voulut allumer le feu et communiqua les flammes à ses vêtements.

FEUILLETON DU 6 JUILLET — (N° 21.)

LA CHAMBRE N° 7

IV

Cœurs souffrants

— C'est du pain ! reprend la femme.

— Père ! ne te décourage pas, ajouta la jeune fille, on m'a donné quatre éventails à peindre.

— Au même prix que les autres ?

— Hélas !

— Total six francs !

— Mère l'a dit, c'est du pain.

Gaston de Marolles s'assit et posa les deux coudes sur la table.

— Je deviens lâche ! lâche ! dit-il. Si j'avais du cœur il devrait me suffire de vivre et de vous faire vivre toutes deux; vous si faibles, vous gardez plus de résignation que moi.

Arinda se souleva lentement et s'approcha de son mari.

— Ne dis jamais de semblables choses, fit-elle, jamais, je te le défends! Pour qui luttes-tu, sinon pour nous ? Je le sais trop, l'existence te serait facile si tu n'avais pas accepté le fardeau de ma pauvreté! Rien ne t'obligeait à me prendre pour femme quand je me trouvai ruinée. Je t'avais rendu ta parole, je me résignais à une séparation inévitable et légitime; je savais à l'avance que tu t'exposais à une bataille dont peut-être tu sortiras vaincu... Quand tu t'obstinas dans ton dévouement et ta tendresse, l'énergie me manqua, pour te repousser, je t'aimais aussi, moi ! tu parvins à me convaincre. Devant les hommes et devant Dieu tu pris pour compagne l'orpheline que devait repousser ta famille. Ah ! Gaston, que cette générosité pèse lourdement sur ta vie !

— A ton tour, tais-toi, fit Gaston en s'approchant de la jeune femme, et en lui prenant tendrement les mains. Il est des familles frappées successivement dans ce qu'elles ont de plus cher, nous sommes de celles-là. Mais en même temps, nous gardons au cœur deux courages : celui de la foi, et celui du devoir social. Si parfois je t'ai laissé deviner des défaillances, je fus coupable, il m'appartient de t'épargner un poids de chagrins trop lourd. Oui, nous sommes malheureux et pauvres, mais nous nous aimons, tout est là !

Mélati vint s'agenouiller devant sa mère.

— *Mon père a raison, rien n'est perdu pour* ceux à qui reste l'amour et la confiance.

— Chère ange! fit Arinda, tu souffres aussi cependant.

— Vos privations m'affligent, vos angoisses me serrent le cœur, et pourtant je garde au fond de mon âme une singulière confiance.

— Sur quoi la fondes-tu, chérie ?

— Vous paraissez toujours oublier mon oncle.

— Ne serait-ce point folie de compter sur lui ?

— Je ne crois pas.

— Quelles preuves d'indifférence il m'a données !

— Sous l'influence de ton cousin.

— Je l'avoue, mais Maxime restant auprès de lui, cette influence subsistera.

— C'est un méchant homme, n'ayant d'autre but dans la vie que la satisfaction de ses instincts, à la fois vaniteux, passionné pour le plaisir, joueur et capable de rouler sur toutes les pentes, pourvu qu'il y trouve les jouissances dont il est affamé.

— Ne vous êtes-vous pas aimés autrefois ? demanda Arinda.

— *Oui, jadis, dans mon extrême jeunesse.* Sa mère était sœur de mon oncle, une s qui mourut avant de pouvoir le guider, dans la vie. Il commença par dissiper son héritage Paris. De temps à autre, lorsque une perte considérable le mettait à la côte, il revenait à Marolles, et sachant que mon oncle Henriot conservait de Françoise un souvenir attendri, il évoquait cette douce et pure physionomie, provoquait l'attendrissement dans l'âme de mon oncle, obtenait une somme plus ou moins considérable, et se hâtait alors de quitter le château sous prétexte de mettre ordre à ses affaires.

— Mais toi ? demanda Arinda.

— J'habitais Marolles, et mon oncle me témoignait une vive tendresse. Mon père, qui était son frère cadet, m'avait, en mourant, vivement recommandé à lui. Je n'aimais aucun des exercices bruyants faisant la joie de mon cousin, et j'étudiais la peinture avec ardeur. Je l'appris d'instinct, car il n'existait point à Grenoble de maîtres dignes de ce titre. Pendant mes rares voyages à Paris, je visitais les musées, je traversais les ateliers des maîtres, puis je rentrais à Marolles, et je recommençais avec un nouveau courage à en reproduire les magnifiques paysages. La vie me fut douce durant cette phase de ma vie.

— Jamais tu ne m'as complètement appris le sujet de ta rupture avec ton oncle.

— Le voici. Nous avions pour nos voisins de campagne un gentilhomme de vieille roche, de fortune moyenne, dont le fils m'inspira une profonde sympathie. Très épris d'une jeune fille dont la dot était considérable, il redoutait un refus de sa famille, et se demandait par quel moyen il arriverait rapidement à la richesse, quand un imprudent lui conseilla de s'engager dans des opérations financières.

Le malheureux n'y entendait rien. Il ne vit qu'une chose : la possibilité de s'enrichir rapidement, et d'être uni à celle qu'il aimait. Dans sa naïveté il la croyait éprise comme il l'était lui-même; puisqu'un moyen s'offrait à lui de gagner rapidement de l'argent, il en aurait...

— Mais la chance pouvait lui devenir contraire.

— Il ne voulut voir que l'hypothèse favorable à ses désirs. Quand il me parla de sa tendresse pour Aurélie, j'essayai de lui faire comprendre que coquette et futile, elle ne récompenserait peut-être pas son dévouement. Il aimait, il resta aveugle et sourd. Il risqua une partie de l'héritage très modeste de sa mère, *avec des alternatives de perte et de gain.* Parfois, je le voyais rayonnant, quelques jours plus tard, il me paraissait profondément découragé. C'était durant ces phases de tristesse qu'il aurait souhaité trouver des consolations auprès de celle qu'il considérait comme sa fiancée, mais Aurélie n'aimait que les fêtes où elle pouvait briller, et lorsque mon pauvre Maurice arrivait près d'elle, pâli par l'insomnie, elle évitait soigneusement de lui demander la cause de ses chagrins, le raillait de sa tristesse, et loin de le guérir, enfonçait de nouvelles épines dans ce cœur déjà saignant. Alors il était tenté de l'accuser, de lui jeter son ingratitude à la face, de lui révéler quels dangereux moyens il employait pour *la conquérir*, mais un regard railleur, un sourire plein de sarcasme arrêtaient une confidence, hélas ! inutile, et c'est près de moi qu'il revenait las de la lutte, désespéré par les échecs, rassemblant un courage suprême pour tenter de nouvelles batailles. J'essayai vainement de le convaincre qu'il serait mille fois plus noble et plus digne de lui de se jeter dans l'étude, de chercher une situation. « — Je ne sais rien, me dit-il, hors monter à cheval, faire des armes et chasser. J'ai reçu l'éducation d'un inutile, et j'en porte aujourd'hui la peine. Si je veux devenir riche, il ne me reste que la ressource de jeter de l'or dans un sillon où souvent on le voit germer. » Mes conseils demeurèrent infructueux. Brusquement un gain inattendu le rapprocha du but qu'il se proposait. Je le suppliai de s'arrêter, de ne point épuiser sa veine de joueur heureux ; il m'écouta d'autant moins qu'Aurélie Serville était demandée en mariage par un homme immensément riche, le comte Romanis, trop âgé pour elle, mais qui lui promettait cette haute vie dans laquelle elle rêvait d'entrer. Maurice donna ordre de jouer à la hausse, à la hausse toujours. Il gardait confiance dans son étoile. Le réveil de ce rêve doré fut terrible. Une nouvelle politique montrant des points noirs à l'horizon, bouleversa les taux de la rente. En vingt-quatre heures, non seulement Maurice se trouva ruiné, mais il restait à découvert d'une somme de trois *cent mille francs*.

Je n'ai jamais vu pareille explosion de désespoir. Ce fut seulement devant moi qu'il osa parler et pleurer. Que faire ? Je vous l'ai dit, mes chéries, son père possédait un petit bien, gardant l'aspect d'une gentilhommière, quelques maigres rentes; le tout liquidé n'aurait pas produit cent cinquante mille francs. Quand bien même il eût révélé sa situation au malheureux vieillard, celui-ci fut demeuré impuissant.

Maurice partit à pied pour le château des Vieilles-Roches ; après un désastre comme celui qui le frappait, il voulait savoir ce qu'il pouvait encore attendre de la vie. Connaissant assez les habitudes d'Aurélie pour savoir que par *les heures chaudes du jour, il la trouverait* dans le parc, il se rendit près des six pierres gigantesques donnant leur nom à la propriété, et selon son attente il y trouva Aurélie lisant un volume à la mode.

Elle le salua d'un sourire, et lui fit signe de prendre place sur un banc de gazon.

La présence de son institutrice laissait à la situation des deux jeunes gens une convenance parfaite. Aux Vieilles-Roches, Maurice était reçu sur le pied de l'intimité.

— Mademoiselle, *demanda* Maurice, j'ai voulu vous voir seule ; de l'entretien que nous allons avoir dépendent à la fois mon bonheur et ma vie.

— Voilà de bien grands mots, monsieur.

— Moins graves encore que ma situation.

— A en juger par l'expression de votre physionomie, et le tremblement de votre voix, cette situation est triste.

— Désespérée, mademoiselle.

— Qu'y puis-je ? demanda-t-elle presque distraitement.

— Tout, mademoiselle, vous pouvez tout .. Me perdre ou me sauver, me rendre l'espoir ou me rejeter dans un abîme...

— Je viens de lire une phrase presque semblable dans ce livre... *faites-vous des romans*, monsieur ?

— J'en ai fait un, mademoiselle.

— Finit-il bien ? Je déteste les dénouements tristes, je vous en préviens.

— Justement vous me conseillerez à ce sujet.

— Nous allons faire ce que les auteurs appellent de la collaboration ?

Elle disait tout cela avec une légèreté affectée. Devinant un danger pour elle dans l'émotion terrible à laquelle Victor était en proie, elle voulait du moins *éviter que ce péril se* changeât en un piège tendu à sa pitié. Sa raillerie, pensait-elle, ne pouvait manquer de déconcerter le malheureux qui se trouvait devant elle, et que déjà elle considérait comme un homme à la mer.

— Eh bien ! ce roman, reprit-elle en regardant Victor en face.

Au mot de roman l'institutrice se rapprocha.

— Un jeune homme de mes amis, appartenant à une famille honorable, mais peu riche, était devenu épris d'une jeune fille.

— Naturellement l'héroïne était parfaite.

— Il la croyait telle, il conserve encore cette pensée. Le chiffre de sa dot pouvait seul mettre un obstacle à leur union. Il résolut de devenir riche, et se jeta dans les aventures de la spéculation.

— Je suis certaine qu'il ne l'avait point consultée. On peut être digne d'inspirer un sentiment profond, et savoir calculer. Les aléas sont toujours dangereux. Je sais bien que je les aurais formellement interdits.

— Le sentiment qu'il éprouvait ressemblait presque à de la folie, il joua.

— *Naturellement il* perdit.

— Il perdit tout ce qu'il possédait.

— Oh! fit l'Anglaise, c'était là un roman vulgaire.

Et sur cette observation elle rouvrit son livre à la page qu'elle avait marquée.

(A suivre) Raoul DE NAVERY.